

**ATTESTATION****THIERRY ROGER**

Propriétaire de l'embarcation

Marque : ABC MARINE

Modèle : ECHO II

Immatriculée sous le n° : PLD88765

a souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance

N° : 980 0021 11750 S 90

valable du : 20/03/2024 au : 31/12/2024

et renouvelable par tacite reconduction annuelle

**couvrant, dans les limites des Conditions Générales et Particulières :**

- 1) Les dommages, quelle que soit leur nature, causés aux ouvrages du port par l'embarcation et/ou à partir de celle-ci par toute personne autorisée à son bord.

Les dommages causés aux tiers par l'embarcation assurée, ses annexes, les ancres, chaînes et amarres qui y sont reliées.

- 2) Le retraitement et l'enlèvement de l'épave en cas de naufrage à l'intérieur du port ou du chenal d'accès.
- 3) Les dommages tant corporels que matériels causés aux tiers à l'intérieur du port par l'embarcation assurée, y compris ceux pouvant découler de son incendie et de la pollution occasionnée.

Ces garanties sont acquises aux voiliers lors des régates, sauf si l'une des étapes est supérieure à 1000 milles marins.

A Rouen, le 20 mars 2024

Le représentant MATMUT

O. REQUIN

